

Paris, le 19 octobre 2020

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

### **Les banques soutiennent le renforcement des fonds propres des entreprises dans la relance**

**Les banques françaises ont prouvé leur capacité à accompagner massivement et rapidement les entreprises. A l'heure de la relance, elles se mobilisent pour renforcer les bilans des entreprises, et leur permettre de se développer.**

A l'occasion d'une réunion qui s'est tenue ce jour en présence du ministre de l'Economie, des Finances et de la Relance Bruno Le Maire, les banques ont réaffirmé leur volonté d'accompagner leurs entreprises clientes, par la distribution de quasi fonds propres qui leur permettront de se développer, et d'être compétitives dans les prochaines années.

Ainsi, les banques co-construisent avec l'Etat un dispositif de prêts participatifs, délivrés par les banques et soutenus par l'Etat, dans le cadre du plan de relance. Ce dispositif ouvrira de manière temporaire et exceptionnelle une possibilité de renforcement du haut de bilan. Ces prêts participatifs, adressés aux PME et ETI à potentiel, mais dont la structure a été affaiblie par la crise, faciliteront l'investissement et ainsi la transformation de l'économie française.

Disponibles à partir du premier trimestre 2021 et jusqu'en 2022, distribués à un coût abordable, notamment grâce à la garantie de l'Etat, ces prêts de moyen / long terme seront une source de financement pour les entreprises. Il s'agit d'une offre nouvelle pour nombre d'entreprises n'ayant pas accès aux instruments de marché, une offre simple et massive dans sa distribution par les réseaux bancaires de proximité.

Ce projet, original, est un travail conjoint de l'Etat, des banques, des investisseurs et des entreprises et souligne une fois encore la qualité de la mobilisation collective pour notre économie.

### **CONTACTS**

Benoît DANTON : 01 48 00 50 70 – [bdanton@fbf.fr](mailto:bdanton@fbf.fr)

Jenny SENSIAU: 01 48 00 50 52 – [jsensiau@fbf.fr](mailto:jsensiau@fbf.fr)

[FBFservicedepresse@fbf.fr](mailto:FBFservicedepresse@fbf.fr)

Suivez-nous sur Twitter

[@FBFFrance](https://twitter.com/FBFFrance)